

**Séance ordinaire du
4 mars 2013**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-20 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2013

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 4 février 2013 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-21 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2013

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de février 2013 au montant de 70 505,18 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2013 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-22 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE FÉVRIER 2013

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de février 2013 au montant de 250 622 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2013 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

IL N'Y A PAS DE RÉOLUTION 2013-03-23

RÉS. 2013-03-24 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS

Attendu que nous désirons construire un bâtiment de services au terrain de baseball;

Attendu que nous avons une proposition de la firme d'architectes « Les architectes Proulx et Savard inc. » pour la réalisation des plans et la surveillance des travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de madame Carole N. Côté et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de la firme d'architecte Proulx et Savard inc. au montant de 6 650 \$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du bâtiment de services au terrain de baseball.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-25- APPROBATION DU RAPPORT DE DÉPENSES POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de dépenses pour le transport adapté de l'année 2012 au montant de 3 056.04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-26 TRANSPORT ADAPTÉ – ANNÉE 2013

Attendu que la Municipalité offre depuis 2010 le transport adapté à la clientèle admissible qui en fait la demande;

Attendu que l'organisation du transport est à contrat avec le transporteur Taxi 800;

Attendu que nous nous engageons à défrayer 20 % des coûts de service;

Attendu que l'utilisateur devra défrayer 5 \$ par transport;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité de soumettre notre demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'année 2013, l'estimation des dépenses est de l'ordre de 6 240 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-27

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Attendu que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission;

Attendu que cette demande du propriétaire vise à régulariser la présence d'un abri sommaire de 4,96 m par 3,75 m pour une superficie de 18,6 m² sur sa propriété d'une superficie de 1,8 hectare alors que la Loi sur la protection du territoire agricole autorise la construction d'un abri sommaire que sur une propriété ayant au minimum 10 hectares.

Attendu que la propriété touchée est située en zone agricole, soit sur le lot numéro 3 200 180 du cadastre du Québec (anciennement le lot 161-21 du cadastre de la Paroisse de Saint-Anaclet) et que celle-ci ne possède pas 10 hectares, donc ne peut se prévaloir du droit de construire un abri sommaire en zone agricole;

Attendu que l'activité sur ce lot est à des fins sylvicoles puisque le requérant effectue déjà la plantation de diverses espèces d'arbres;

Attendu que l'établissement de production animale le plus près est à 1 km de l'emplacement visé;

Attendu que l'activité n'aura pas d'impact négatif sur les usages sylvicoles ou agricoles à proximité;

Attendu qu'il existe inévitablement d'autres emplacements possédant 10 hectares et plus sur le territoire de la Municipalité, mais que ceux-ci ne conviennent pas au requérant;

Attendu que l'abri sommaire ne viendra pas perturber les ressources en eau et en sol sur le territoire de la Municipalité, puisque selon la Loi ce bâtiment ne doit pas être pourvu d'eau courante;

Attendu que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est inscrit au classement des sols selon l'Inventaire des Terres du Canada comme étant de classe 5 avec des limitations dues au relief et dues à la présence de roches solides près de la surface du sol (5-RT). De plus, on y retrouve aussi 60 % de sol de classe 3 avec limitations dues au relief et 40 % de sol de classe 4 avec limitations dues à la surabondance d'eau et de sols pierreux (3-6T, 4-4WP);

Attendu que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de Roland Pelletier et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'accepter la demande adressée par le requérant afin de permettre l'utilisation d'un abri sommaire sur une propriété de moins de 10 hectares. La propriété borne à la route Neigette et est située sur le lot 3 200 180 du cadastre du Québec, et ce, en zone agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-28

DÉPÔT DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'état des montants des taxes dues à la municipalité pour l'année 2011;

Attendu que les contribuables ont été informés des conséquences du défaut de paiement des montants dus pour l'année susmentionnée et qu'ils n'ont pas acquiescé à la demande de paiement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité que l'état détaillé des propriétés soit transmis à la MRC Rimouski-Neigette afin de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes pour les immeubles suivants :

- 3670-07-2112
- 3671-10-7608
- 3673-73-4513
- 3772-55-6295
- 3966-40-4602
- 3968-49-5944

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-29 AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE DIVISION DU QUÉBEC

Attendu que les municipalités peuvent prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et de leurs biens en cas de sinistre, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistres, le Code municipal;

Attendu que la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les municipalités dans une situation d'urgence ou de sinistre, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et de ses ressources matérielles;

Attendu que la division du Québec de la Croix-Rouge canadienne a une entente avec la Direction générale de la sécurité et de la prévention et qu'il est convenu que lors d'une intervention d'urgence impliquant simultanément plusieurs municipalités, la division du Québec s'engage à discuter de l'établissement des priorités d'intervention avec la Direction générale de la sécurité et de la prévention lorsqu'elle est présente sur les lieux, et ce, dans le but d'harmoniser les services à la population des municipalités impliquées;

Attendu que la volonté de la municipalité et de la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec de convenir d'une entente écrite;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une entente entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-30 AUTORISATION À VENDRE LE TERRAIN 4 612 635

Il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente du terrain 4 612 635 de la rue Langlois au montant de 29 000 \$ plus taxes. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-31 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Attendu que suite au départ de la directrice générale adjointe, un comité de sélection a été mis sur pied afin de recruter un nouveau directeur (trice) général(e) adjoint (e);

Attendu que des candidats(es) ont été rencontrés(e);

Attendu que le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Yann Bernier à titre de directeur général adjoint;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Yann Bernier à titre de directeur général adjoint à compter du 8 avril 2013. Le poste est à temps plein et le salaire est fixé à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-32 DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2013

Attendu que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard possède plus de 67 kilomètres de routes sur son territoire;

Attendu que monsieur Irvin Pelletier, député du comté de Rimouski, possède un budget discrétionnaire pour certains travaux de voirie;

Attendu que les travaux de pavage prévus sur le rang 1 Neigette Est et Ouest sont admissibles à la subvention discrétionnaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Irvin Pelletier, député du comté de Rimouski, une aide financière de son budget discrétionnaire pour les travaux de pavage prévus en 2013 pour un montant de 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-03-33 APPUI À LA COALITION GO5

Considérant que la gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait, de poulets, de dindons et d'œufs établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada;

Considérant que les producteurs sous gestion de l'offre, comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus;

Considérant que, par conséquent, les producteurs canadiens sous gestion de l'offre ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que les pays exportateurs qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui sont dans un contexte de production forts différents (conditions climatiques favorables, règles environnementales moins exigeantes, main-d'œuvre à bon marché) ne viennent envahir leurs marchés;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle avantageux :

- Pour les producteurs qui obtiennent un juste revenu entièrement du marché,
- Pour l'industrie agroalimentaire qui est assurée d'un approvisionnement régulier et de grande qualité
- Pour els citoyens qui obtiennent un accès à des produits d'ici, de grande qualité à des prix raisonnables sans avoir à soutenir les producteurs à même leurs impôts,
- Pour les gouvernements et pour l'ensemble de la société qui bénéficient des retombées économiques et fiscales du secteur,

Considérant que l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'OMC et des négociations commerciales bilatérales qui se déroulent actuellement entre le Canada et l'Union européenne ou avec les pays membres du Partenariat Transpacifique;

Considérant que les discussions sur la table dans ces négociations pourraient limiter la capacité du Canada à contrôler l'accès à son marché;

Considérant que la Coalition GO% demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prise en novembre 2005 conformément à une motion unanime adoptée par la Chambre des communes, soit de n'accepter aucune réduction tarifaire et aucune augmentation de l'accès aux marchés des productions sous gestion de l'offre dans un éventuel accord à l'OMC ou dans tout autre accord de libre-échange;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Carole N. Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard :

- Appuie « GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre »;
- soutient le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE DES SOURCES – ROBIN CARON ET MICHAEL FIOLA

Le conseil municipal tient à donner une motion de félicitations à la direction de l'école des Sources pour avoir permis la réalisation du projet « Des pépins dans le cœur » et aux enseignants Robin Caron et Michael Fiola pour avoir pris en charge ce groupe de jeunes. Félicitations pour avoir remporté le prix Développement pédagogique dans le cadre du prix de reconnaissance Essor 2011-2012.

CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT 413-2012

Monsieur le directeur général explique le projet de règlement.

MESSAGE DE SYMPATHIE

Le conseil municipal tient à offrir ses sympathies à la famille de madame Gisèle St-Pierre à l'occasion du décès de celle-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général